

Le Conseil départemental
des Vosges présente



Rapport de
Développement Durable
2024



VOSGES
transition
écologique
PASSEZ À L'ACTION



RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

Actions du plan Vosges Transition Ecologique			Dispositifs du plan Vosges Ambition 2027 concernés a minima	Dynamique en 2024
EAU ET BIODIVERSITE	1	Accompagnement des collectivités compétentes pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable en s'appuyant notamment sur un observatoire départemental de l'eau	Accompagnement des collectivités compétentes dans leurs projets "eau potable" (actions d'économie de l'eau, lutte contre les fuites, sécurisation, interconnexion...)	→
			Création d'un observatoire départemental de l'eau	→
	2	Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale en faveur de la biodiversité prenant appui sur les Espaces Naturels Sensibles	Définition et mise en œuvre d'une Stratégie départementale biodiversité	↗
			Préservation et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	↗
ENERGIES	3	Accompagnement de l'ingénierie en conseils en rénovation énergétique aux habitants et collectivités, principalement destinés aux publics précaires	Couverture du département en conseillers à la rénovation énergétique pour les particuliers	→
			Couverture du département en conseillers en énergie pour les communes	→
			Lutte contre la précarité énergétique	↘
	4	Organisation et planification du déploiement des énergies renouvelables sur les Vosges	Favoriser une vision départementale des énergies renouvelables	↘
ECO-RESPONSABILITE	5	Organisation des Rencontres des solutions écologiques	Organisation des rencontres des solutions écologiques	↗
	6	Promotion des collèges éco-responsables	Promotion des collèges éco responsables	↗
EXEMPLARITE	7	Exemplarité des aménagements du CD (bâtiments, routes)	Réalisation d'un schéma départemental des aires de covoiturage	↘
			Intégration des enjeux de mobilité dans tous les projets d'aménagement (routes, bâtiments, zones d'activités)	→
			Accélération de la végétalisation des espaces artificialisés du Conseil départemental	↗
			Accélération des aménagements sur les ouvrages d'art pour améliorer la continuité écologique	↘
			Réalisation du plan d'amélioration énergétique des bâtiments départementaux (sobriété, efficacité, énergies renouvelables)	↗
			Utilisation des réseaux de chaleur partout où c'est possible	↗
			Production d'énergie renouvelable dès que c'est possible	↗
	8	Exemplarité du fonctionnement interne du CD	Intégration plus forte de clauses environnementales dans les marchés	→
			Organisation du tri et de la prévention des déchets (prévention, tri, valorisation)	→
			Gestion des biodéchets dans la restauration collective	↗
			Mise en place d'actions pour intégrer la transition écologique dans les formations et les écogestes (inciter et former la ligne managériale et les agents)	↗
			Définition et mise en œuvre d'un plan numérique responsable	↗
			Calculer le bilan des gaz à effet de serre annuellement	↗
			Nouvelle action 2024 : Défi Sobriété eau -10%	↗

Eau et biodiversité

1. Accompagnement des collectivités compétentes pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable en s'appuyant notamment sur un observatoire départemental de l'eau

Accompagnement des collectivités compétentes dans leurs projets "eau potable" (actions d'économie de l'eau, lutte contre les fuites, sécurisation, interconnexion...)



Le Département s'appuie sur 2 outils : son ingénierie au travers du SATEP (Service d'Assistance technique en Eau Potable) et ses aides financières aux collectivités locales.

Au 31 décembre 2024, 29 collectivités éligibles adhèrent au SATEP. Les 10 communautés de communes du département ont été accompagnées par le SATEP dans leurs démarches de transfert de la compétence eau potable. 12 collectivités ont été accompagnées pour mettre en place des programmes d'amélioration de leurs captages dégradés (soit 100% des collectivités éligibles concernées), 12 pour la rédaction de leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et 2 ont bénéficié d'une assistance à la réalisation d'un Schéma directeur de leurs services d'eau.

Après une année 2022 exceptionnelle en investissements due au plan de relance de l'Etat, 2024, comme 2023, est revenue à un rythme d'investissement plus modéré. Le Département a apporté 1,28 M € d'aide financière à 53 projets. Il a aussi organisé deux journées techniques eau potable, sur le thème « Sobriété : un enjeu des services de l'eau face au changement climatique », qui ont réuni 76 élus et techniciens (24 collectivités représentées).

Il joue un rôle majeur dans des projets territoriaux à enjeux tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur pour lequel l'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre des différentes dispositions du SAGE : développement de l'observatoire hydrogéologique, mise en place de nouveaux piézomètres, étude pour le changement de structure porteuse, visites de terrain...

Création d'un observatoire départemental de l'eau



En ligne depuis le 7 juillet 2023, la première version de l'Observatoire départemental de l'eau permet de partager et mettre à disposition du grand public les données pratiques de l'eau potable autour de 6 grandes thématiques :

- Sécheresse (arrêtés en vigueur, mesures de restriction ou d'interdiction d'usage de l'eau...) ;
- Prix de l'eau ;
- Production de l'eau (ressources souterraines, superficielles...) ;
- Distribution de l'eau (rendement des réseaux, fuites...) ;
- Qualité de l'eau potable dans les communes ;
- Aides aux collectivités.

L'objectif final de cet observatoire est de permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux liés à la préservation de la ressource et d'adapter ses usages pour plus de sobriété.

En 2024, l'observatoire a été mis à jour et la construction de 2 nouveaux volets a démarré : assainissement et milieux aquatiques en lien avec la Fédération de Pêche des Vosges.

2. Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale en faveur de la biodiversité prenant appui notamment sur les Espaces Naturels Sensibles

Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale biodiversité



Face au déclin de la biodiversité, le Département a souhaité se doter d'une stratégie qui va au-delà de sa traditionnelle politique des Espaces Naturels Sensibles, et qui l'engage sur son exemplarité, en transversalité et en cohérence. En lien avec les Stratégies Nationale et Régionale Biodiversité, l'objectif majeur était de préserver la biodiversité dite « ordinaire » aujourd'hui pour qu'elle ne devienne pas rare demain. Le Département souhaitait également montrer l'impact sur la biodiversité que peuvent engendrer d'autres enjeux environnementaux et réciproquement (ex : énergies renouvelables).

Une première Stratégie Vosges Biodiversité a été adoptée par l'Assemblée départementale le 29 janvier 2024, après des échanges avec les directions concernées et les partenaires. 56 actions sont prévues, qui impliquent le concours des autres directions à l'exemple de l'aménagement du giratoire de Bois l'Abbé réalisé en 2024.

Préservation et valorisation des Espaces Naturels Sensibles



La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est bien au cœur de la Stratégie Vosges Biodiversité. Plusieurs actions concernant les ENS ont été conduites en 2024, notamment l'adoption d'une nouvelle convention de coopération entre le Département et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine permettant d'accélérer la préservation des sites, d'augmenter le nombre de plans de gestion écologique réalisés, et de mobiliser des financements extérieurs pour les sites vosgiens.

La mise à jour de l'inventaire départemental des ENS, engagée en 2021, s'est terminée à l'automne, avec un déclassement de 41 sites dont l'intérêt écologique a disparu. Après analyse plus fine, l'inventaire devrait passer de 489 sites à environ 430 ENS. Un nouveau schéma départemental des ENS sera proposé en 2025, avec une priorisation des interventions.

Energies

3. Accompagnement de l'ingénierie en conseils en rénovation énergétique aux habitants et collectivités, principalement destinés aux publics précaires

Conseils aux habitants via les conseillers France Rénov



L'objectif du Département est d'assurer la couverture complète du territoire des Vosges en conseillers France Rénov' de proximité à destination des particuliers. Ces conseillers apportent un conseil objectif, neutre et gratuit auprès des particuliers désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Les postes de conseillers sont recrutés en interne par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou missionnés auprès d'un opérateur. Le Conseil départemental finance à hauteur de 8 000 euros par poste en équivalent temps plein, ce qui permet de pérenniser ces missions, par ailleurs financées par les Certificats d'Economie d'Energie au prorata des actes métiers réalisés. Au 31 décembre 2024, le département est couvert à 96,4% (seule la Communauté de communes de la Région de Rambervillers est couverte par le service minimum proposé par la Région Grand Est).

Le Conseil départemental joue également un rôle de facilitateur en relayant l'information des citoyens avec ses outils (ex : carte et coordonnées des conseillers sur vosges.fr, articles dans Vosges Mag...) et en réunissant annuellement les acteurs au sein d'un comité de pilotage, afin de défendre les intérêts et la vision départementale.

Conseils aux collectivités via les conseillers en énergies partagées, économes de flux et en énergies renouvelables	
---	---

L'ensemble des communes vosgiennes peut bénéficier de services de Conseils en Energie Partagés (CEP) ou d'économes de flux, sous réserve d'adhésion au service proposé soit par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes Mirecourt Dompierre, le Pôle d'Excellence Rurale du Pays de la Déodatie ou le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) pour le reste du territoire départemental.

Pour la mise en œuvre des énergies renouvelables, des conseillers spécifiques sont mis à disposition sur financement Climaxion (ADEME-Région) ou Etat. Les thèmes du photovoltaïque, de l'éolien, des projets citoyens sont proposés par l'association Lorraine Energies Renouvelables. La Chambre d'Agriculture des Vosges propose un conseiller pour les chaufferies bois collectives et les réseaux de chaleur. Enfin, la Société d'Economie Mixte Terr'ENR propose un accompagnement sur le périmètre du Scot des Vosges Centrales.

Le Conseil départemental s'est positionné comme facilitateur pour faire de l'habitat un levier de la transition écologique. A ce titre, il communique sur l'existence de ces conseillers et le périmètre de leur intervention et n'a pas souhaité pour l'instant participer au financement du reste à charge des collectivités locales, déjà faible vu le financement Région-Etat.

Lutte contre la précarité énergétique	
---------------------------------------	---

L'action menée permet de repérer et d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique sur l'ensemble du territoire et d'intervenir sur le reste à charge des ménages.

L'année 2024 a été consacrée à l'intégration de l'expérimentation Pacte -15% dans le Pacte Local des Solidarités 2024-2027, adopté le 19 juillet, qui permettra de mobiliser des moyens de l'Etat et du Département pour dérouler l'action à partir de 2025.

La mise en place de cette action a nécessité de recruter des moyens complémentaires.

4. Organisation et planification du déploiement des énergies renouvelables sur les Vosges

Favoriser une vision départementale des énergies renouvelables	
--	---

L'objectif du Département affiché dans le plan Vosges Ambitions 2027 est de promouvoir une vision départementale des énergies renouvelables avec les acteurs fléchés par la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) pour assurer une cohérence des installations et favoriser leur acceptabilité.

Le Département a mis en place un Comité Technique qui s'est réuni 7 fois en 2023, dans le but de faire remonter les attentes et besoins des acteurs, énergie par énergie. L'Etat a pris le relais en organisant 2 journées techniques départementales sur les énergies renouvelables en 2024.

Eco-responsabilité

5. Organisation des Rencontres des Solutions Ecologiques

Organisation des Rencontres des Solutions Ecologiques	
---	---

Les objectifs du Département, en organisant ces rencontres, étaient :

- D'accompagner les changements de pratiques en favorisant un échange de savoirs entre pairs sur le principe « j'ai un projet et j'ai des questions – j'ai déjà monté ce projet et je peux apporter mon expérience » ;
- De mobiliser les acteurs vosgiens sensibles à la transition écologique et voulant passer à l'action ;
- De valoriser les acteurs en leur remettant un trophée.

La deuxième édition des Rencontres s'est tenue sous la forme d'un colloque des solutions écologiques le 13 novembre 2024 et a mobilisé 80 participants dont une trentaine d'élus locaux. 4 tables rondes ont permis de découvrir les témoignages de communes ou EPCI sur les sujets de l'intégration de la biodiversité à l'échelle d'un territoire, les enjeux économiques de la gestion foncière forestière, la valorisation des biodéchets par les collectivités et la sobriété des usages de l'eau. Jean Vogel, élu local et agriculteur, et Delphine Labbouz, psychosociologue spécialiste des changements de comportements et de la transition écologique ont émaillé la journée de leur expertise en tant que grands témoins.

6. Promotion des collèges éco-responsables

Promotion des collèges éco-responsables	
---	---

L'objectif général est d'engager tous les collèges publics vosgiens dans la transition écologique d'ici la fin du plan. Plus spécifiquement les objectifs sont les suivants :

- Inciter les différents acteurs intervenant dans les collèges à s'engager dans une démarche de transition pour leur établissement ;
- Inciter à des réalisations concrètes et des mises en situation permettant des modifications de comportement ;
- Aboutir à une économie de ressources dans les collèges ;
- Créer une dynamique entre les différentes parties prenantes des collèges et autour du collège ;

- Contribuer à la qualité de vie et la santé des usagers du collège.

La démarche collège éco responsable regroupe plusieurs dispositifs intervenant sur les travaux et les usages autour des 6 thèmes suivants :

- Economies d'énergie, d'eau et Qualité de l'Air Intérieur : Travaux d'amélioration énergétique et Dispositif Etincelle pour les changements de comportements ;
- Espaces Verts et biodiversité : Dispositif Mon collège au Naturel (travaux de verdissement des cours de collèges et petits aménagements en dehors des cours) ;
- Economie circulaire/Déchets/Achats responsables : Marché en cours sur la collecte et le traitement des biodéchets résiduels après lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Mobilités : Aménagement de parkings vélo et Défi « Au collège j'y vais autrement ! » ;
- Gaspillage alimentaire : Dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Alimentation Durable : Dispositifs Agrilocal et Egalim (au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% bio).

Au 31 décembre 2024, 32 collèges sur 35 (tous les collèges vosgiens hormis les 3 en cité scolaire avec un lycée, gérés par la Région) sont engagés sur 4 des thèmes soit 91%.

Les 32 collèges bénéficiant d'un service de restauration sont engagés dans la démarche sur au moins 3 thèmes, l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets résiduels.

Dans un contexte inflationniste, les collèges montent peu à peu en puissance pour atteindre les objectifs de la loi Egalim. 9.4 % en respectent les objectifs. 19 collèges sont dans la tranche 20 à 50%.

Exemplarité

7. Exemplarité des aménagements du Conseil départemental

Schéma départemental des aires de covoiturage	↘
---	---

Sans faire de schéma départemental, des aménagements sont réalisés en fonction des opportunités. Pas de projet en 2024.

Intégration des enjeux de mobilité dans tous les projets d'aménagement (routes, bâtiments, zones d'activités)	→
---	---

Deux projets d'aménagement routier intégrant les enjeux de la pratique du vélo sont en cours de travaux : le giratoire de Saint Nabord et le contournement du lac de Xonrupt Longemer.

1 collège supplémentaire a été équipé d'un parking à vélo (Cornimont).

L'intégration de ces enjeux dans les projets d'aménagements routiers sera mieux prise en compte avec le recrutement d'une chargée de mission Mobilités douces en 2025. Cet apport permettra également de développer une stratégie départementale en faveur des mobilités cyclables.

Accélération de la végétalisation des espaces artificialisés du Conseil départemental



Les objectifs de ces opérations sont multiples :

- Améliorer le cadre de vie des personnes présentes dans ces espaces, leur bien-être et leur santé ;
- Réduire les ilots de chaleur en apportant de l'ombre et en rafraîchissant l'atmosphère ;
- Améliorer la biodiversité par la végétalisation de ces espaces, en choisissant de préférence des espèces d'origine locale, mellifères et favorables à la faune et nécessitant très peu d'entretien ;
- Désimperméabiliser des surfaces pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie sur place, ralentir leur écoulement et contribuer à limiter les inondations.

En 2024, les travaux du réaménagement du parvis du Musée Départemental d'Art Ancien et Contemporain se sont terminés et 4 projets de végétalisation se sont déroulés, avec pour certains un financement des agences de l'eau :

- Aménagement du jardin nature au siège du Conseil départemental à Epinal : entretien du jardin par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et organisation de formation destinées aux encadrants techniques des SIAE, propositions d'aménagement au jardin attenant ;
- Végétalisation des cours de collèges :
 - o Etudes de conception : collèges de Châtel-sur-Moselle, Golbey et Mirecourt ;
 - o Etudes de conception et travaux : collèges de Cornimont et Provençères-et-Colroy ;
 - o Travaux : collège de La-Vôge-Les-Bains.

Suite à l'état des lieux des cours de collèges de 2022, une planification des études et travaux se fait annuellement, en croisant avec les autres travaux prévus sur les collèges. 4 chantiers (études ou travaux) sont programmés en moyenne chaque année, en impliquant les élèves à la construction du projet.

En complément à ces travaux lourds, le nouveau dispositif en faveur de la biodiversité « Mon collège au naturel » a été lancé sur les collèges de Fraize et Raon l'Étape en septembre 2024.

Accélération des aménagements sur les ouvrages d'art pour améliorer la continuité écologique



Avec plus de 700 ouvrages de franchissement de cours d'eau et des coûts de remplacement assez élevés, il était absolument nécessaire d'affiner sur le terrain les analyses techniques de faisabilité et l'intérêt écologique. Au fur et à mesure des missions menées, l'année 2023 a permis de hiérarchiser les interventions et de travailler à une Stratégie pluriannuelle pour le rétablissement de la continuité écologique. Une programmation de chantiers a été faite en croisant les enjeux de vétusté et écologiques. Il était proposé de restaurer 10 ouvrages par an en plus des 20 à 25 ouvrages réparés habituellement. Cependant, du fait des contraintes budgétaires, l'objectif doit être revu. En 2024, 5 ouvrages ont fait l'objet de travaux.

Réalisation du plan de rénovation thermique des bâtiments départementaux



Depuis plusieurs années, des travaux de rénovation thermique ont été engagés sur le patrimoine de la collectivité. Pour répondre aux ambitions de la loi ELAN (portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et du décret dit « tertiaire », l'obligeant à une réduction des consommations d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à l'année de référence sur les bâtiments de plus de 1 000 m², il faut nettement accélérer cette dynamique.

Un plan de rénovation thermique a été adopté par l'Assemblée départementale le 19 juillet 2024 permettant de prioriser et planifier les travaux d'ici 2036, sur la base des résultats des pré-audits réalisés sur les 52 bâtiments de plus de 1 000 m².

En 2024, les chantiers suivants ont été réalisés, permettant un **gain énergétique de 29,58%** par rapport à l'année de référence de chacun des bâtiments :

- 80% du déploiement des Gestions Techniques Centralisées dans tous les sites de plus de 1 000 m² réalisé ;
- Projets d'amélioration thermique :
 - o Hôtel du Département : reprise du programme afin de traiter toutes les problématiques ;
 - o Collège de Xertigny : programme et consultation de la maîtrise d'œuvre ;
 - o Collège de Raon l'Etape : consultation et choix de la maîtrise d'œuvre ;
 - o Collège de Monthureux-sur-Saône : consultation et choix de la maîtrise d'œuvre pour l'externat ;
 - o Collège de Golbey : études pour réfection du clos couvert ;
 - o Collège Poncelet Remiremont : finalisation des études et consultation des entreprises pour réfection du clos couvert ;
 - o Collège Souhait de St Dié : consultation des entreprises et démarrage des travaux de réfection du clos couvert ;
 - o Collège de Rambervillers : travaux d'amélioration thermique des façades de l'externat ;
 - o MUDAAC : travaux d'amélioration thermique et réfection de la verrière ;
 - o Centre d'Exploitation Principal de Neufchâteau : travaux d'amélioration thermique (remplacement couverture, menuiseries, chaudière à pellets) ;
 - o Maison de l'Enfance et de la Famille de Golbey : finition des études.

Utilisation des réseaux de chaleur partout où c'est possible	
--	---



L'objectif est de privilégier le raccordement des bâtiments du Conseil départemental aux réseaux de chaleur existants, partout où c'est possible.

D'une grande efficacité énergétique, les réseaux de chaleur urbain (RCU) se développent sur le territoire. Minimisant les pertes d'énergies et mobilisant souvent des énergies renouvelables (biomasse, géothermie...) ou de récupération, les réseaux de chaleur contribuent à la réduction des gaz à effet de serre et soutiennent les logiques locales d'économie circulaire.

Le Conseil départemental privilégie le raccordement de ses installations de chauffage en :

- Etudiant systématiquement la possibilité de raccordement à un réseau existant ;
- En intégrant l'étude rentabilité financière / impact environnemental dans tous ses projets.

Au 31 décembre 2024, 21 bâtiments du Conseil départemental sont raccordés à un RCU (20 utilisant de la biomasse et du gaz et 1 utilisant de la chaleur fatale c'est-à-dire de la chaleur indirectement produite lors de process industriels). 5 raccordements validés sont en cours de finalisation, 4 sont en cours d'étude, notamment les collèges Clémenceau et Jules Ferry d'Epinal, en attente du renouvellement de la délégation de service public de la ville.

Production d'énergie renouvelable dès que c'est possible	
--	---



Le Conseil départemental a prévu d'équiper certains de ses sites (toitures...) d'installations de production d'énergie renouvelable et de récupération en vue d'autoconsommation.

Au 31 décembre 2024 :

- 2 collèges sont équipés de panneaux photovoltaïques (Provençères-et-Colroy, Thaon-les-Vosges) ;
- 3 collèges de chaudières à plaquettes (Mirecourt, Senones, Clémenceau Epinal) ;
- 7 sites de chaudières à granulés (4 collèges de Provençères-et-Colroy, Cornimont, La Vôge Les Bains et Dompierre, le site de Grand, les Centres d'Exploitation Principaux de La Bresse et Neufchâteau) ;
- 5 études sont en cours (siège, archives, reconstruction de la Maison de l'Enfance et de la Famille Golbey, collège Poncelet Remiremont et laboratoire vétérinaire).

Les objectifs seront revus suite au plan de déploiement en cours d'établissement par un chargé d'opérations dédié aux énergies renouvelables recruté début 2025.

Pour info, 500 tonnes de biomasse récoltées en bords de routes départementales ont été transformées en biogaz.

8. Exemplarité du fonctionnement interne du Conseil départemental

Intégration plus forte de clauses environnementales dans les marchés	→
--	---



En 2023 a commencé l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) rendu obligatoire pour les collectivités qui achètent pour plus de 50 millions d'euros par an depuis le 1^{er} janvier 2023, sans obligation de contenu ni de calendrier. La déclinaison opérationnelle de l'obligation légale de prise en compte du développement durable, notamment quant à la mise en place de clauses environnementales dans les marchés, sera définie dans ce cadre. Le SPASER est en cours de finalisation.

Organisation du tri et de la prévention des déchets	→
---	---



Le principal déchet produit par les services administratifs de la collectivité étant le papier, un travail au long cours est engagé pour diminuer les volumes, déjà en baisse depuis la dématérialisation et l'utilisation de copieurs collectifs au lieu des imprimantes individuelles. Plusieurs actions se poursuivent :

- Eviter l'impression : accompagnement aux changements de pratiques via ateliers, affiches écogestes, communication sur les fonctionnalités des appareils, travail avec les « gros » consommateurs ;
- Amélioration du tri des déchets : mise en place de « box à papier » sur plusieurs services tests.

A noter que depuis juillet 2022 la collectivité utilise du papier 100% recyclé et les travaux d'impression sont calibrés par défaut sur du papier recyclé.

Tous les sites sont équipés pour le tri du papier (34 sites) et des emballages / sacs jaunes (53 sites hors Centres d'Exploitation Principaux des routes non adaptés). Un état des lieux sur tous les types de déchets produits par la collectivité est programmé pour 2025.

Gestion des biodéchets dans la restauration collective



Après le déploiement de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les établissements départementaux ayant un restaurant collectif (collèges, Maisons de l'Enfance et de la Famille...), la question du traitement des biodéchets résiduels se posait. D'autant que la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire obligeait les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an à les valoriser à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui concernait la moitié des collèges publics vosgiens.

2024 a été la première année de collecte, de traitement et de valorisation des biodéchets des restaurations collectives des collèges vosgiens avec plus de 168 tonnes de biodéchets collectés et valorisés en unités de méthanisation locale. 10 sessions de formation et d'accompagnement aux bons gestes de tri ont été organisées, touchant 66 agents de restauration.

Mise en place d'actions pour intégrer la transition écologique dans les formations et les écocestes (y compris inciter les managers et verdir les métiers)



L'objectif général est d'infuser les pratiques de transition écologique dans le fonctionnement quotidien de la collectivité pour qu'elles deviennent pérennes, en s'appuyant sur plusieurs outils et en adaptant leur format et leur contenu aux métiers et fonctions des agents (agents, managers, directeurs, élus).

Le programme d'animations pour les écocestes proposé en 2024 a mobilisé 456 agents de toutes les directions sur les thèmes de la sobriété énergétique, le numérique responsable, la gestion du papier, les mobilités, l'alimentation durable, la prévention des déchets.

Un réseau de Référents Exemplarité Transition Ecologique (RETE) couvre tous les sites du Département hormis les collèges. Au 31 décembre 2024, il est de 43 RETE, dont la mission est de relayer les informations pratiques, faire remonter les demandes du terrain, et participer à des projets de transition écologique (ex : Plan Mobilité Employeur...).

En matière de **verdissement des métiers**, 381 agents représentant 17 métiers et 3 fonctions (managers, gros rouleurs et RETE) ont participé à une formation permettant l'intégration des enjeux de transition écologique dans leur métier. Le plan managérial a intégré une formation obligatoire sur les enjeux du changement climatique. Ainsi, 5 agents ont été formés pour animer la Fresque du Climat, proposée ensuite aux 168 managers de la collectivité. Les directeurs ont suivi l'atelier Inventons nos vies bas carbone.

Définition et mise en œuvre d'un plan numérique responsable



Le Département des Vosges est particulièrement attentif aux enjeux environnementaux et sociaux du numérique, comme en témoigne le Schéma Départemental des Usages Numériques adopté par le 16 novembre 2020.

- Actions menées sur les équipements croisant les enjeux environnementaux, de fiabilité du matériel et de sécurité :
 - optimisation du suivi du parc matériel (au 31-12-2024 : 975 ordinateurs portables, 573 ordinateurs fixes sans écran, 166 tablettes, 983 téléphones dont 739 smartphones, 1 332 écrans d'ordinateur, 1 880 alimentations) ;

- clauses environnementales (Responsabilité Sociétale des Entreprises et label environnemental EPEAT Gold prenant en compte la réduction des déchets d'emballage, une part de matériaux recyclés, des techniques de fabrication moins énergivores, la facilité de réparation et de démantèlement en fin de vie, les transports maritime et routier privilégiés) dans les marchés d'équipement depuis plusieurs années (en lien avec la centrale d'achat du numérique et des télécoms pour les collectivités CANUT) ;
 - rallongement de la durée de vie (8 ans) de certains équipements (PC portables et fixes) ;
 - acquisition de matériel reconditionné (téléphones) et reconditionnement interne de matériels ;
 - don de matériel à des collègues et associations ;
 - choix d'une imprimante 3D pour fabriquer des pièces au lieu de les acheter ;
- Actions menées sur les usages par la sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement :
- Nettoyage des données numériques, collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et organisation de repair PC (Digital Cleanup Day 3ème édition en 2024 mobilisant plus de 200 agents) ;
 - Animations avec la Fresque du numérique proposées en interne et externe (2 agents formés en interne, 5 fresques réalisées mobilisant 40 agents) ;
 - 1 Fresque du Numérique Junior proposée à 12 collégiens éco-délégués ;
 - Elaboration Lancement du cours en ligne (MOOC) « Je suis un agent numérique éco-responsable » sur le numérique responsable destiné aux agents.

L'évaluation des Gaz à Effet de Serre (GES) produits par la fabrication et l'utilisation des équipements sera intégrée au Bilan Carbone de la collectivité pour la première fois en 2025 sur les émissions 2024.

Ces actions devraient trouver place au sein d'un Plan Numérique Responsable finalisé en 2025.

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2024	
--	---

En 2024, le Département a émis 8 348 tonnes équivalent CO₂, soit une baisse de 16,8% par rapport au précédent bilan réglementaire calculé en 2021, ce qui est largement supérieur à l'objectif adopté par les élus départementaux de -6,6% entre 2021 et 2024, objectif calé sur la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Cette baisse importante s'explique d'abord par des hivers doux mais elle traduit surtout l'impact des travaux sur les bâtiments réalisés dans le cadre du marché de performance énergétique, qui comprend une clause d'intéressement aux économies d'énergie.

La baisse des consommations énergétiques des bâtiments est de 11% en 2024 par rapport à 2021 dont :

- -79% de propane (maintenu pour la cuisson dans les restaurants scolaires) ;
- -23% de gaz naturel (substitution par des chaudières plus performantes et puissance plus adaptée aux besoins) ;
- - 95% de fioul (remplacement de toutes les chaudières des collèges au fioul par du gaz ou des granulés) ;
- +27% de bois énergie, moins émetteur de gaz à effet de serre ;
- +85% de réseau de chaleur ;
- -0,35% d'électricité.

Les équipements choisis sont toujours plus performants et consomment moins d'énergie au final. Les données collectées sont également de plus en plus fiables grâce à la mise en œuvre d'outils de suivi (Advizéo, Opérat).

Enfin, certaines mesures de sobriété énergétique, mises en place en décembre 2022 suite au conflit en Ukraine et à la crise énergétique associée, sont toujours en vigueur et permettent d'optimiser les usages et le pilotage des installations. Par exemple, l'adaptation des dates d'arrêt du chauffage en fonction de la température extérieure a permis d'éviter le recours aux radiateurs électriques gros consommateurs.

Les résultats du Plan Mobilité Employeur adopté en décembre 2021 contribuent également à la baisse des GES, notamment :

- Baisse des consommations totales de carburants de 5,81% ;
- Rajeunissement de la flotte de véhicules avec des véhicules lourds moins consommateurs (ex : poids lourds passant de 35 litres aux 100 km à 25 litres, tracteurs passant de 20 litres à l'heure à 14 litres) ;
- 40 véhicules « propres » acquis (représentant 8% de la flotte de véhicules légers) ;
- 181 agents formés à la prise en main de ces véhicules via les animations écogestes ;
- Baisse des déplacements des élus de 11,2%.

A partir de 2024, d'autres activités devront être prises en compte pour le calcul de l'empreinte carbone du Conseil départemental, notamment les déplacements domicile-travail des agents, le parc informatique ou les achats de produits et prestations, qui produisent indirectement des gaz à effet de serre en quantité significative. Un nouvel objectif de réduction sera alors fixé, à partir du BEGES 2024 recalculé sur ce périmètre élargi.

Défi eau -10%	
---------------	---



En 2024, le Conseil départemental s'est engagé dans le « Défi Sobriété Eau -10% » proposé par l'association nationale AMORCE. L'objectif est simple : réduire les consommations d'eau des 106 sites de la collectivité de 10% d'ici à 2026, soit une réduction globale de 5 870 m³/an.

Outre le bilan des consommations, cette première année a permis d'identifier les actions déjà engagées dans le cadre de la gestion du patrimoine, d'exploiter davantage les données télérelevées et d'identifier des surconsommations, de travailler sur 2 affiches éco-gestes, d'amorcer une étude sur l'utilisation des eaux non conventionnelles et de faire le lien avec la démarche des collègues éco-responsables (¾ des consommations de la collectivité). Les actions du défi se poursuivront en 2025 : finalisation des affiches, ateliers de sensibilisation et mise en place progressive d'un suivi régulier des consommations.